

**Intervention du Ministre des Affaires étrangères et européennes, Ministre de
l'Immigration et de l'Asile du Luxembourg**

Jean Asselborn

Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Elseneur, le 18 mai 2018

Monsieur le Président du Comité des ministres, Cher Anders,

Mesdames et Messieurs,

Le système international est en crise et le Conseil de l'Europe n'y échappe pas. La réponse à y donner est connue, mais le « multilatéralisme efficace » doit devenir plus qu'un simple slogan. C'est avant tout une nécessité, pour garantir durablement la paix et la sécurité dans le monde. Sans la confiance dans les autres acteurs et dans le système lui-même, l'ordre international vacille.

Toute une série de « premières » malencontreuses au Conseil de l'Europe en sont l'illustration récente :

- L'activation de la procédure en manquement contre un Etat pour refus d'exécution d'un arrêt ;
- La démission du président de l'Assemblée parlementaire à la suite de soupçons de corruption ;
- Le refus de contribution budgétaire d'un pays majeur du Conseil de l'Europe;
- La renonciation d'un autre grand pays à son tout récent statut de donateur principal pour protester contre une décision de l'Assemblée.

C'est donc la légitimité même du Conseil de l'Europe et de ses organes qui est systématiquement remise en question, et ce aussi par des pays-membres de l'Union européenne. Les moyens qui permettent au Conseil de l'Europe d'accomplir son mandat, sont mis en doute et font l'objet de chantage. La tendance vers l'unilatéralisme est claire, tout autant que la tendance à bafouer les droits de l'homme et l'Etat de droit dans certains pays membres de notre Organisation. Des pays où un populisme autoritaire se répand, des pays qui décrivent les migrants et les réfugiés comme une menace existentielle, qui traitent les journalistes d'ennemis.

Le Luxembourg continuera de se défendre contre cette vision du monde raciste, autoritaire et populiste. Nous continuons de croire que chaque personne a les mêmes droits, indépendamment de son origine, de sa couleur de peau, de son ethnie, de sa religion, de son orientation ou de son identité sexuelle, de sa situation sociale ou de ses convictions politiques. Malheureusement, nous savons où cela mène quand la dignité de l'homme n'est plus considérée comme un principe essentiel.

Mesdames, Messieurs,

C'est justement dans une situation aussi difficile que l'engagement de nous tous est requis : un engagement pour le multilatéralisme, pour nos libertés fondamentales et nos valeurs, pour les droits de l'homme et l'Etat de droit. Cela correspond à nos intérêts! Et pour se faire comprendre, il est parfois nécessaire de dire tout haut ce que l'on a sur le cœur. Il faut pouvoir parler librement de tout problème qui se passe au sein du Conseil de l'Europe.

Le processus qui a mené à la Déclaration de Copenhague a montré que même les principes de l'indépendance et de l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme ne sont plus des acquis inébranlables. Cela ne peut pas continuer ainsi. Les droits de l'homme – consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme – ne sont pas négociables!

Le Luxembourg veillera à ce que nos efforts « réformateurs » ne nous rapprochent pas d'une remise en cause d'un système unique dont peuvent se prévaloir aujourd'hui 820 millions de citoyens européens contre des atteintes de leurs droits les plus fondamentaux. Plutôt que de « réformer » encore et encore, il s'agit aujourd'hui de consolider et de préserver.

C'est aussi dans ce contexte que je soutiens le Secrétaire général pour trouver les solutions qui nous permettront de sortir, ensemble, de cette impasse.

Je vous remercie.